

# Introduction

La guerre et la paix, comme l'eau et le feu, semblent être d'évidence deux phases opposées de l'état des relations internationales. D'ailleurs, le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales définit la paix comme : « [la] situation d'un pays, d'un peuple, d'un état qui n'est pas en guerre<sup>1</sup> ». Ce type de définition, qui se trouve déjà dans le dictionnaire de l'Académie Française de 1762<sup>2</sup>, oppose radicalement la paix à la guerre, telles les deux faces de Janus : les puissances sont soit en paix, soit en guerre. L'écriture de l'histoire chronologique classique des relations internationales renforce cette dualité radicale, en produisant des récits organisés par la scansion de la guerre et de la paix, comme si ces deux états constituaient l'unique alternative des relations entre les souverainetés. Leur alternance donne le pouls de la vie internationale qui vit ainsi à un rythme binaire. Une déclaration de guerre, précisément datée, est suivie, quelque temps après, par un traité de paix dont la signature est connue au jour près. La paix et la guerre se succèdent dans un ballet de ruptures et de réconciliations qui donne la sensation d'une histoire faite de périodes de calme juxtaposées à des moments de violence ouverte qui, dans le meilleur des cas, ne sont considérés que comme des parenthèses.

Depuis quelques années, les historiens, contemporanéistes plus particulièrement, se sont intéressés au thème des sorties de guerre, c'est-à-dire au retour des sociétés à la paix et aux difficultés qu'il peut poser. Dépasant la notion d'après-guerre qui a pu être utilisée par l'histoire diplomatique, des chercheurs ont concentré leurs réflexions autour du passage de la guerre à la paix au moyen de différentes perspectives telles que le retour des soldats, leur réintégration dans la société civile, la prise en charge des différents types de victimes, la reconversion de l'appareil productif ou encore la mémoire opprimente du conflit et de ses combats<sup>3</sup>. Le passage à la paix est un moment particulier, plus ou moins long, que des juristes ont même cherché à singulariser en réfléchissant à l'existence d'un *jus post bellum*<sup>4</sup>. Autrement dit, les travaux sur les lendemains de conflits ont bien montré que la conclusion d'un armistice et la signature d'un traité de paix, s'ils marquent bien la fin des opérations

militaires ne signifient pas, paradoxalement, le terme véritable de la guerre et ne suffisent pas à faire sortir une société d'un état de belligérance. En nous inspirant de ces travaux, nous avons inversé le questionnement pour nous intéresser aux entrées en guerre.

En effet, le basculement de la paix à la guerre n'a, jusqu'ici, été que peu étudié en tant que tel et dans une perspective globale. Un premier colloque consacré à ce thème s'est tenu à Paris les 20, 21 et 22 novembre 2014<sup>5</sup>. Les organisatrices avaient orienté la rencontre sur la longue période autour de problématiques relatives aux cultures de guerre, aux gestes, aux corps, aux sensibilités, aux émotions et aux imaginaires. Ces thématiques essentiellement culturelles et littéraires et avaient réuni une majorité d'intervenants travaillant sur le xx<sup>e</sup> siècle pour s'interroger sur la représentation de l'entrée en guerre vue comme un « un basculement décisif<sup>6</sup> ». Une seconde réunion scientifique s'est réunie à Nantes le 30 mars 2017 portant spécifiquement sur la période allant du xvi<sup>e</sup> siècle à la fin de la période napoléonienne. Il ne s'agissait pas de travailler sur les causes des conflits, qui ont déjà été l'objet de travaux<sup>7</sup>, mais de réfléchir aux modalités du passage de la paix à la guerre en s'interrogeant sur la manière dont, à l'époque moderne, les États, les sociétés et les individus entrent dans un temps particulier en étant saisis par l'épreuve de la guerre. Les textes rassemblés dans ce volume sont les versions écrites de communications présentées à cette occasion<sup>8</sup>.

Si l'approche traditionnelle des conflits par les dates de déclaration de guerre et de conclusion des traités de paix conserve sa pertinence et son utilité, elle n'est cependant pas suffisante pour comprendre ce que pouvait être la réalité de la transition de la paix à la guerre. Elle est un moment ambivalent qui brouille les frontières habituelles entre ces deux états considérés comme deux situations juridiques spécifiques, et pensés comme tels, depuis la publication du maître ouvrage d'Hugo Grotius *De jure belli ac pacis* en 1625. Il n'existe en effet pas de *jus ante bellum* qui s'appliquerait à ce moment ambigu, d'espoir ou de crainte, qui n'est déjà plus la paix mais qui n'est pas encore la guerre. Sans doute faut-il se démarquer de l'idée selon laquelle la déclaration de guerre est le point de départ du langage des armes et la rupture du dialogue et des relations entre les protagonistes<sup>9</sup>. L'effet perlocutoire d'une déclaration de guerre n'est pas immédiat, autrement dit, il ne suffit de proclamer le début des hostilités pour que l'état de guerre devienne une réalité. On pourrait le définir comme un temps de la violence ouverte et publique ou, plus exactement, d'exercice de différents types de violences qui sont autant de formes d'affrontement. Elles sont mobilisées pour installer un rapport de force permettant aux parties impliquées de négocier en position favorable. L'état de guerre s'installe progressivement à rythme variable selon les périodes et l'identité des belligérants. Pour comprendre le glissement dans un conflit, il faut dépasser la dimension mécanique de l'alternance guerre/paix et ne pas uniquement les

considérer comme des réalités diamétralement opposées. Elles ont chacune des marges et des zones d'interface au sein desquelles se produit le basculement. À la différence de l'avant-guerre<sup>10</sup>, qui est une phase d'attente, l'entrée en guerre est portée par un mouvement. C'est un moment instable, périlleux et par nature transitoire. Parce qu'elle est un temps d'entre-deux incertain, l'entrée en guerre est un processus, et non un événement. Elle n'est pas réductible à une rupture nette, c'est une mutation comportant une zone grise, plus ou moins étendue selon la perspective considérée, de « non paix » ou de « guerre avant la guerre ». Elle se décline dans l'espace et dans le temps, suivant des chronologies variables en fonction de l'objet considéré.

L'entrée en guerre ne surgit pas de manière fortuite, comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu et, de manière générale, peut être anticipée. Elle est le produit, pour l'une des parties au moins, d'un acte volontaire procédant d'un calcul estimatif entre les coûts à supporter et les avantages à retirer d'une confrontation armée. L'ouverture d'un conflit est précédée de discussions, de négociations et marque le terme d'un dialogue diplomatique qui se grippe plus ou moins rapidement, faisant du recours aux armes l'ultime manière de trancher un différend. C'est un enchaînement, fait d'une montée en puissance de paroles plus ou moins agressives, d'informations inquiétantes voire d'actes hostiles circonscrits. Ce sont autant de préliminaires caractéristiques d'une initialisation d'un processus tragique qui passe par la corruption puis la suspension des échanges politiques, diplomatiques, commerciaux, économiques et culturels entre puissances pour en arriver à l'affrontement ouvert et direct, admis des deux côtés et connu des pays tiers. Mais inversement, l'entrée en guerre est aussi marquée par une diplomatie spécifique qui consiste à rechercher l'alliance des uns et à s'assurer de la neutralité des autres.

C'est dans ce contexte général que s'inscrivent les contributions réunies dans ce volume. Elles traitent de la question de l'entrée en guerre selon trois perspectives. La première porte sur le concept même pour tenter d'en comprendre la nature, la portée et les implications ; la deuxième est celle de la politisation interne de l'entrée en guerre, car elle doit être aussi envisagée à l'aune des enjeux intérieurs, alors que la troisième partie concerne les adaptations et les mobilisations qui se produisent lorsque la paix s'éloigne et que le conflit ouvert est toujours plus proche.

Comprendre l'entrée en guerre n'est pas chose aisée. Elle ne saurait être réduite uniquement à la simple libération de la violence armée après des moments de tension. Elle est, en effet, tout à la fois une activation de l'inimitié qui s'inscrit dans un présent, mais aussi une ouverture sur un champ des futurs possibles que la guerre va construire. L'entrée en guerre initie une recomposition du monde touché par le conflit. C'est particulièrement vrai dans les contextes instables que sont les fronts de colonisation, en Amérique du Nord par exemple, ainsi que le montre Yann Lignereux en étudiant la signification à

la fois politique et symbolique de l'entrée en guerre de Samuel de Champlain contre les Iroquois en 1609. Par l'acte inaugural que sont ses coups d'arquebuse, il met non seulement en scène sa puissance, mais encore contraint les Indiens à se mettre à son diapason. Il leur impose un échange en leur qualité temporaire d'ennemi afin, qu'*in fine*, ils deviennent des interlocuteurs, voire des alliés ou même des sujets au roi de France. En l'occurrence, l'entrée en guerre se comprend dans une stratégie de long terme qui doit être articulée avec le temps plus court de l'acte fort qui marque l'ouverture du conflit. À l'inverse, l'échange martial est une réalité bien établie des relations entre Venise et l'Empire ottoman aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, puisque pas moins de six conflits opposent les deux puissances entre 1499 et 1718. Sur fond d'hostilités toujours latentes, l'étude que propose Géraud Poumarède met en évidence, à la fois, les éléments récurrents des différentes entrées en guerre, comme la mise en branle d'une active diplomatie vénitienne pour chercher des soutiens extérieurs, et les spécificités propres à chaque cas, que la guerre soit annoncée ou que les hostilités commencent par surprise. En tout cas, il est clair que l'entrée dans un conflit n'est pas réductible à la seule étude des déclarations de guerre, car il arrive fréquemment que des agressions, des coups de force voire même des combats réguliers aient lieu avant la proclamation de la guerre<sup>11</sup>. La synchronie ou l'asynchronie de la déclaration avec la réalité des hostilités permet de poser la question de l'ouverture réelle de l'état de guerre et de sa qualification (Éric Schnakenbourg). Ici, la force des mots joue un rôle décisif permettant de trancher les incertitudes sur la signification des premiers coups de force. La parole qualifie, d'une part, des hostilités en violences locales et circonscrites ou en agression intolérable pour la dignité du souverain et, d'autre part, ordonne le monde en désignant l'ennemi. Le verbe initie le processus d'entrée en guerre et le formalise par la déclaration qui en constitue le point culminant. Plutôt qu'une annonce, elle est dès lors bien souvent la confirmation d'une expérience sociale antérieure du basculement dans la guerre.

L'entrée en guerre, autant qu'un défi imposé à l'ennemi, est, sauf en cas d'agression subie, un choix politique. En ce sens, elle doit aussi être envisagée comme un enjeu de politique intérieure. C'est l'approche choisie par Matthieu Gellard dans sa contribution sur l'hypothèse de la guerre contre l'Espagne dans la France des guerres de Religion. Les deux pays sont clairement rivaux, ils se confrontent sans toutefois s'affronter directement dans une guerre ouverte. Dans les faits, une politique subtile permet d'entreprendre des actes hostiles contre les Espagnols sans pour autant entrer en guerre. Malgré des menaces répétées, des incidents réguliers et l'activité de nombreux partisans du conflit parmi les différents acteurs de la politique française, la guerre n'est pas déclarée et la fiction de la paix demeure. En l'occurrence, l'entrée en guerre est un horizon sans retour en arrière possible dans la direction périlleuse d'un affrontement que le gouvernement français ne souhaite pas engager. Il se trouve

sur la corde raide et, dans ce contexte, effleure l'entrée en guerre sans jamais franchir le pas décisif. De l'autre côté du spectre se trouvent les sujets car, à contrepied de la conception rousseauiste selon laquelle la guerre serait l'affaire d'États, l'entrée en guerre concerne bien l'ensemble d'une société dans ses différentes composantes. Elles sont en effet mises à contribution, en particulier sur le plan fiscal, car la guerre coûte cher. La charge est encore plus lourde pour les régions proches du théâtre des combats. En effet, leurs habitants doivent, outre leur participation financière, subir une mobilisation militaire. C'est le cas de la Provence à l'occasion de la guerre d'Henri IV contre la Savoie en 1600 comme le montre Fabrice Micallef. L'entrée dans le conflit, par les exigences de l'État qui l'accompagne, doit aussi être considérée comme un exercice propre de souveraineté qui touche au rapport du roi à ses sujets. Elle ouvre un temps de négociation, entre la monarchie et divers acteurs locaux, qui met à l'épreuve tant l'autorité monarchique que les libertés locales dans l'élaboration d'un nécessaire compromis fiscal, voire militaire.

Enfin, l'entrée en guerre impose des adaptations importantes et des mobilisations d'envergure en amont des combats. L'ampleur et la nature de ces changements sont des éléments décisifs pour comprendre les décalages de l'instauration de l'état de guerre. Avec le développement de la guerre savante, les compétences techniques deviennent un facteur décisif. Il n'est dès lors guère surprenant de voir l'État faire de plus en plus largement appel à ceux qui possèdent un savoir particulier. Les ingénieurs géographes militaires étudiés par Valeria Pansini sont de ceux-là. La spécificité de leur travail vient du changement d'intensité et d'exigences entre les temps de paix et les périodes de guerre. C'est au moment de l'entrée en guerre que les topographes affrontent une épreuve de vérité à travers leur capacité à générer des informations fiables. Le contexte impose, non seulement, davantage de travail individuel, mais encore oblige l'ensemble de cette administration à renforcer sa capacité de production de renseignement. L'entrée en guerre sert de révélateur des carences de l'institution qui encadre le travail des ingénieurs militaires et lui impose des adaptations pour que ses personnels soient véritablement en mesure de remplir leur fonction. En fait, comme chaque conflit se distingue du précédent, chaque entrée en guerre est une expérimentation, faite de souvenirs et d'anticipation. C'est d'autant plus vrai pour les structures lourdes à évolution lente. Ce défi trouve une illustration avec les mutations de l'arsenal de Toulon pendant la guerre d'Indépendance américaine analysées par David Plouviez. Même si dans le contexte français d'accélération du réarmement naval des années 1770 l'entrée en guerre a été anticipée, il n'en reste pas moins que la montée des tensions avec la Grande-Bretagne occasionne des mobilisations humaines, techniques et financières toujours plus importantes, ainsi que la recherche d'une meilleure productivité et d'une gestion plus performante. Ce contexte permet de montrer la capacité de l'État à drainer des moyens

et des compétences, à adapter les structures de production de son appareil militaire et à utiliser les acteurs locaux par le biais de la conclusion de marchés. L'entrée en guerre diffuse ses effets, comme une onde de choc, depuis l'épicentre qu'est l'arsenal à son environnement dont une part importante de l'activité passe au service de la Marine. Les modifications réticulaires occasionnées par la survenance de l'état de guerre sont également spectaculaires pour les circulations marchandes. Les contraintes de la guerre font partie du paysage ordinaire dans lequel les négociants pensent leur activité. Toujours à l'affût des rumeurs, ils se préparent aux changements de conjoncture, sans savoir néanmoins précisément de quoi demain sera fait. C'est un des points sur lesquels insiste Silvia Marzagalli en soulignant le caractère variable des entraves qui pèsent sur le commerce neutre, en particulier. En effet, durant la succession de conflits allant de 1793 à 1815, les contraintes imposées par les belligérants varient selon les périodes et l'identité des parties en guerre, mais aussi parfois au cours d'un même conflit. Par conséquent, bien qu'instruits par l'expérience du passé, les négociants doivent faire face à des situations qui sont toujours singulières. La mise en place d'un cadre légal au début de chaque conflit nécessite un temps d'adaptation pour, tout à la fois, protéger son activité et profiter de la conjoncture. Pour le commerce neutre, l'entrée en guerre est autant une annonce de périls à venir qu'une ouverture du champ des possibles.

L'horizon général de ce travail est donc une interrogation sur la survenance de l'état de guerre, en dehors des confrontations militaires *stricto sensu*, et sur sa profondeur sociale. L'entrée en guerre, plastique et labile, en est comme le large préliminaire. Son appréhension impose de combiner les perspectives inscrites dans un cadre général dominé par l'incertitude du futur proche ou plus lointain. Du processus diplomatique menant à la déclaration de guerre jusqu'aux changements économiques et démographiques qui peuvent se manifester au niveau local, l'entrée en guerre est bien un phénomène global. Elle doit être considérée du point de vue de la singularité des acteurs car, pour un diplomate, un négociant, un ouvrier d'arsenal ou un topographe militaire, l'entrée en guerre n'a ni la même réalité, ni la même chronologie. La plongée dans un conflit peut être relativement rapide pour la diplomatie, mais plus lente pour les mobilisations économiques, manufacturières et technologiques. Chacun est sollicité et s'adapte à son échelle, tenant compte des enseignements des conflits antérieurs et imaginant ce que seront les temps à venir. Chacun se trouve confronté, directement ou indirectement à une série d'aléas sur les formes, l'extension et l'intensité du conflit. Mais, finalement, chacun entre en guerre. L'onde de choc de l'entrée en guerre ébranle les sociétés. À ce titre, les différentes contributions de ce volume doivent avant tout être considérées comme des éclairages sur les enjeux, particuliers ou plus généraux, et

les changements, plus ou moins profonds, de la fin de la paix. Ce volume n'est qu'une première étape et l'enquête mériterait non seulement d'être prolongée, mais encore élargie par des comparaisons conduites à l'échelle européenne, voire au-delà, pour englober dans une réflexion générale les acteurs, les structures et les lieux aspirés dans la guerre, bien au-delà du cercle finalement étroit des combattants.

Éric SCHNAKENBOURG

Centre de recherches en Histoire internationale et atlantique  
Université de Nantes

## NOTES

1. [<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/paix>].
2. La paix « l'état d'un peuple qui n'est point en guerre », Dictionnaire de l'Académie Française, 4<sup>e</sup> édition, 1762, p. 282.
3. « Lendemain de libération lendemains de guerre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, numéro spécial, n° 39/40, 1995; Collectif, *De la guerre à la paix*, Centre d'études d'histoire de la défense, Paris, Economica, 2001; Nathalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire : les soldats de Napoléon dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2003; Bruno CABANES, *La victoire endeillée : la sortie de guerre des soldats français : 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004; « Les sorties de guerre », *Revue historique des Armées*, n° 245, 2006; Roch LEGAULT et Magali DELEUZE (dir.), *Lendemain de guerre*, Montréal, Lux éditeur, 2006; Bruno CABANES et Guillaume PIKETTY (dir.), *Retour à l'intime : au sortir de la guerre de la Première Guerre Mondiale à nos jours*, Paris, Tallandier, 2009; François PERNOT et Valérie TOUREILLE (dir.), *Les lendemains de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010; Stéphane TISON, *Comment sortir de la guerre? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011; Françoise HILDESHEIMER et Stéphane BLOND, « *Quand la guerre se retire...* », La Roche-sur-Yon, Presses universitaires de l'ICES Publisud, 2012; Jörg von ECHTERNKAMP, *Kriegsenden, Nachkriegsordnungen, Folgekonflikte: Wege aus dem Krieg im 19. und 20. Jahrhundert*, Fribourg, Rombach Verlag, 2012; Jacques FRÉMEAUX et Michèle BATTISTI (dir.), *Sortir de la guerre*, Paris, Presses universitaires de l'université Paris-Sorbonne, 2014; Alya AGLAN et Robert FRANK (dir.), *1937-1947 La guerre monde*, 2 t., Paris, Gallimard, 2015.
4. Carsten STAHN, Jennifer S. EASTERDAY, Jens IVERSON (éd.), *Jus post bellum: Mapping the normative foundations*, Oxford, Oxford university Press, 2014. La notion de *jus post bellum* a soulevé de nombreuses critiques, voir par exemple Gregory LEWKOWICZ, « Jus Post Bellum: Vieille Antienne ou Nouvelle Branche du Droit : Sur le Mythe de l'Origine Venerable du *Just Post Bellum* », *Revue Belge de Droit International*, 2011, n° 1-2, p. 9-25.
5. Il existe une série de travaux sur l'entrée en guerre en 1914 : Jean-Jacques BECKER, *1914, Comment les Français sont entrés en guerre*, Paris, Presse de la fondation des sciences politiques, Paris, 1977; Bruno CABANES,  *Août 14, La France entre en guerre*, Paris, Gallimard, 2014; un numéro spécial de la Revue d'histoire diplomatique consacré aux entrées en guerre des diplomates et des consuls en 1914, n° 1, 2016, coordonné par Michel Catala et Stanislas Jeannesson.
6. Pour l'annonce du colloque : [<http://1418.hypotheses.org/831>]. Les actes de ce colloque ont été publiés : Hélène BATY-DELALANDE et Carine TRÉVISAN (dir.), *Entrer en guerre*, Paris, Hermann, 2016, ici p. 6.
7. Jeremy BLACK (dir.), *The Origins of War in Early Modern Europe*, Edimbourg, J. Donald, 1987. Ouvrage de qualité mais très centré sur les questions diplomatiques qui furent à l'origine des guerres de l'époque moderne.

8. La journée d'étude était intitulée « Entrer en guerre, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles ». Elle avait été organisée dans le cadre du séminaire « Étudier la guerre » commun au CRHIA (Centre de recherches en histoire internationales et atlantique, université de Nantes), à Tempora (université Rennes II) et au CREC (Centre de recherches des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan). Cette rencontre scientifique avait réuni, outre les contributeurs de ce volume, François Pernot et Rachel Renault. Matthieu Gellard, Fabrice Micallet et Valéria Pansini ont accepté de fournir des textes pour compléter l'édition des communications, je les en remercie.
9. Je me démarquerais sur ce point d'Alexis PHILONENKO, *Essai sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin 2003, p. 206-207.
10. « Avant la guerre : attitudes d'attente et actions expectatives au XVII<sup>e</sup> siècle » table ronde à l'Institut historique allemand, 6 et 7 octobre 2014 organisé par Albert Schirrmeister et « Avant la guerre », *Revue Historique des Armées*, n° 274, 2014, [<https://dossiersgrihl.revues.org/6515>].
11. Il existe deux bonnes études traitant des déclarations de guerre à l'époque moderne : Frederic BAUMGARTNER, *Declaring War in Early Modern Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 2011 et Bernd KLESMANN, *Bellum solemnne. Formen und Funktionen europäischer Kriegserklärungen des 17. Jahrhunderts*, Mainz, Philipp von Zabern, 2007.